

2004 + 4 copies la semaine - de 21-6-51

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de Royan

ARRONDISSEMENT

d Rochefort
CANTON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

d Royan

Séance du 17 Avril 1951

OBJET :
AVANCE
pour travaux
supplémentaires

L'an mil neuf cent 51, le 17 du mois
d' Avril, le Conseil Municipal de

Entreprise
Gagnaire
NOMBRE

s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Regazoni, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 17 Avril 1951

de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
51032

Etaient présents : MM.

Regazoni, Veyssière, Rochedeux, Fumaud, Chamboulan, Melle Nikosky, M. Bajard, Baudet, Bouchet, Chazeaud, Couvil, Bonnet, Guillaud, Marin, L'Étréteux, Pouget, Joumet.

Absents : MM.

Brotreau, Hollet, Cougnet, Larouf, Jacquet, Métadier, Guilmas, Bontin, Ligon et Thérion.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Regazoni, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

le Maire est autorisé à passer l'avant correspondant aux travaux supplémentaires réalisés à l'immeuble Les Chalmiers par l'entreprise Gagnaire du montant de 166.125 frs.

Dépense à imputer ch. XXIV art. I du BP. 1951

10034 MM. MASSON & RENAUD - LA ROCHE-SUR-MER

APPROUVE

La Rochelle, le 18 Juin 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Husson.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Les membres présents.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qu'ils ont empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

Pour extrait conforme :

Le Maire,



[Handwritten signature]

Reconstruction des Palmiers

Adjudication du 23 Janvier 1950

A V E N A N T

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 17 avril 1951

ET : Monsieur GAGNERE Paul, entrepreneur de Peinture,
59, rue de la République à Rochefort s/Mer

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Le montant de l'adjudication (peinture - lot n° 11)
des travaux de reconstruction du Collège de Jeunes Filles
" Les Palmiers " (adjudication du 23 Janvier 1950 - approuvée
le 9 février 1950) est porté de 521.000 francs (cinq cent vingt
un mille francs) à 687.125 francs (six cent quatre vingt sept
mille cent vingt cinq francs) en raison des travaux supplémentai-
res effectués par M. GAGNERE Paul.

ARTICLE 2 - Le présent avenant est exempt des droits d'enregistre-
ment en application de l'article 69 de la Loi du 28 Octobre 1946
sur les dommages de guerre .

APPROUVE

La Rochelle, le 18 Juin 1951

Pr le Préfet

A ROYAN, le 2 mai 1951

Le Secrétaire Général

Signé : Husson

L'Entrepreneur,



Le Maire,

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 21 Juin 1951

Le Maire,

